

INTERCOMMUNALITÉS



P. 12 DOSSIER

AGRICULTURE : LES INTERCOMMUNALITÉS SOUTIENNENT UN CHANGEMENT DE MODÈLE

© Adobe Stock

MENSUEL ÉDITÉ PAR INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE - www.intercommunalites.fr - 5,50 €

04 DANS L'ACTU
PARITÉ ET ÉLECTIONS
MUNICIPALES

DROIT
22 NUMÉRIQUE
ACCESSIBLE ET
RESPONSABLE

PORTRAIT
26 LAURENT TROGRIC,
PRÉSIDENT DU
BASSIN DE POMPEY

→ Sommaire

04

DANS L'ACTU

EXTENSION DU SCRUTIN DE LISTE AUX COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS

05 • Partenariat d'Intercommunalités de France avec le Service d'information du Gouvernement

06 • Handicap : les intercommunalités à la table du Comité interministériel

07 • Sobriété foncière : le point sur la proposition de loi TRACE

08 • Cybersécurité : le Sénat adopte un soutien aux collectivités

09 • Programme Territoires d'industrie : quel avenir face aux turbulences économiques ?

10 • Les collectivités appellent le Gouvernement à prendre de vraies mesures contre le plastique jetable

11 • Interview d'Odile Bégorre-Maire, vice-présidente de la communauté de communes du Bassin de Pompey

12

DOSSIER

AGRICULTURE : LES INTERCOMMUNALITÉS SOUTIENNENT UN CHANGEMENT DE MODÈLE

16 • Les grands chiffres du secteur agricole

18 • Interview de Jean-Yves Heurtin, président de la commission Territoires, Ruralités et Nouvelles Agricultures des Chambres d'agriculture de France (CDA), vice-président de CDA, président de la chambre d'agriculture du Calvados

19 • Retour d'expérience – Kreiz Breizh : Un abattoir intercommunal qui fédère 500 éleveurs

20 • Retour d'expérience – Terres d'Argentan : Quand l'intercommunalité produit ses propres légumes

21 • Interview de Muriel Gozal, directrice générale de la Fédération nationale des FNSafer

22

DROIT

NUMÉRIQUE ACCESSIBLE ET RESPONSABLE : QUELLES OBLIGATIONS POUR LES INTERCOMMUNALITÉS ?

24

ÉCHOS DES TERRITOIRES

24 • Rencontres régionales Auvergne-Rhône-Alpes : une centaine d'élus partagent leurs expériences

25 • Grand Besançon Métropole s'engage pour une logistique urbaine durable

26

PORTRAIT

LAURENT TROGRIC, PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY**INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE**

Édité par Intercommunalités de France
22, rue Joubert - 75009 Paris
Tél. : 01 55 04 89 00

Directeur de la publication :
Sébastien Martin

Directrice générale :
Élodie Jacquier-Laforge

Responsable éditorial :
Sébastien Bayette
s.bayette@intercommunalites.fr

Rédactrice en chef :
Elsa Pradier
e.pradier@intercommunalites.fr

Conception,
direction artistique
et réalisation :
LUCIOLE

Correctrice : Delphine Sellier
Ont participé à ce numéro :
Clément Baylac, Lucas Chevrier,
Anaëlle Contrepois, Julie
Cotelle, Yoann Jacquet, Marie
Morvan, Elsa Pradier, Carole
Ropars, Dominique Sicot, Amélie
Worms

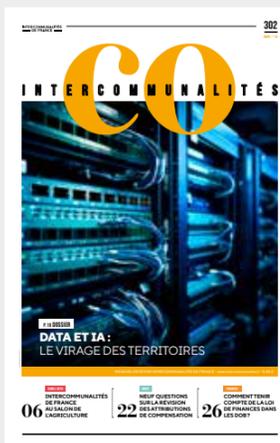
Crédits photos des portraits :
p. 3 : Jean-Luc Petit, p. 5 : DR,
p. 11 : Intercommunalités de
France, p. 18 : DR, p. 20 : DR,
p. 26 : Intercommunalités de
France

Régie publicitaire
FA Communication
Franck Abitbol
franck.abitbol@yahoo.fr
Tél. : 06 15 18 76 51

Dépôt légal : Été 2017
Impression :
FREPPÉL - IMPRIMEUR
68920 Wintzenheim
ISSN 1253-5230

ABONNEMENT

**ABONNEMENT GRATUIT
EN VERSION PAPIER
ET NUMÉRIQUE,
POUR LES COMMUNAUTÉS
ADHÉRENTES À
INTERCOMMUNALITÉS
DE FRANCE**



SÉBASTIEN MARTIN

Président d'Intercommunalités de France

INTERCOMMUNALITÉS
édito

RELISONS MARK TWAIN

On prête à Mark Twain ces mots : « Les faits sont têtus, mais les statistiques sont malléables ».

En septembre dernier, Bruno Le Maire, alors ministre démissionnaire de l'Économie, déclarait dans une lettre adressée aux parlementaires citée dans le journal *Le Monde* qu'en matière de finances publiques, « le risque principal [était] lié à une augmentation extrêmement rapide des dépenses des collectivités territoriales », estimée à +8 % en 2024. Ces prédictions d'alors ont permis au Gouvernement de justifier l'effort de plus de cinq milliards d'euros demandé aux collectivités lors de la loi de finances pour 2025.

Or les dernières prévisions de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) établissent la hausse des dépenses des collectivités à +4,5 %, soit bien en deçà non seulement des estimations de l'automne dernier, mais aussi des objectifs fixés dans la loi de finances 2024 qui prévoyait une hausse de 5,7 %. Elle s'explique de plus par le traditionnel dynamisme de l'investissement local (+5,7 %) qui caractérise les dernières années de mandat.

Définitivement, les collectivités ne peuvent pas être tenues pour responsables du dérapage actuel des déficits. La DGFIP a suggéré que ces bons chiffres résulteraient d'une anticipation par les élus des efforts qui allaient leur être demandés en 2025. Un argument qui n'est pas étayé et qui méconnaît les contraintes qui pèsent sur nos dépenses.

Qu'en retenir ? D'abord que le ministère des Finances n'a pas la capacité de fournir en septembre une estimation fiable de ce que seront les dépenses des collectivités en fin d'exercice. Ensuite – c'est plus grave – qu'il a du mal à l'admettre. Et enfin que des membres du Gouvernement n'ont pas hésité à s'appuyer sur des prédictions hasardeuses voire catastrophistes pour dénigrer ouvertement la gestion publique locale. Ce que d'ailleurs les commissions des finances des deux chambres avaient dénoncé à l'époque des faits.

Les ministres Éric Lombard et Amélie de Montchalin se montrent plus mesurés et souhaitent associer les collectivités, tant à l'élaboration du budget 2026 qu'à la surveillance des comptes publics en 2025. Une conférence nationale des finances publiques, un comité d'alerte et une conférence de financement des territoires doivent accueillir ces concertations à partir du mois d'avril.

Il faudra que leurs travaux s'appuient sur des faits et des chiffres établis ainsi que sur des diagnostics partagés, pas sur des passes d'armes médiatiques ou des coups de communication incendiaires. Ce sera un préalable à ces discussions, que jamais Intercommunalités de France ne refuse, car elle reste convaincue que les solutions pour nos concitoyens se trouveront dans la coopération et non dans l'invective ! ●

« Les collectivités ne peuvent pas être tenues pour responsables du dérapage actuel des déficits »

SÉBASTIEN MARTIN

EXTENSION DU SCRUTIN DE LISTE AUX COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A DÉFINITIVEMENT ADOPTÉ LE 7 AVRIL LA PROPOSITION DE LOI QUI ÉTEND LE SCRUTIN DE LISTE À TOUTES LES COMMUNES. CETTE MESURE VISANT À PROMOUVOIR LA PARITÉ VA CONCERNER PLUS DE 70 % DES MUNICIPALITÉS EN FRANCE.



© Adobe Stock

Dans un calendrier contraint par l'approche des élections municipales et intercommunales de mars 2026, députés et sénateurs ont adopté de façon conforme les propositions de loi ordinaire et organique visant à étendre le scrutin de liste à toutes les communes. Lors des prochaines élections municipales et intercommunales, les candidats auront l'obligation de déposer une liste paritaire pour se présenter quelle que soit la taille de leur commune.

Le Parlement a cependant apporté plusieurs adaptations à cette harmonisation. D'abord, les candidats dans les communes de moins de 1000 habitants disposent de la possibilité de déposer des listes incomplètes présentant deux candidats de moins que l'effectif légal. Ils peuvent aussi proposer des listes comportant deux candidats supplémentaires à l'effectif légal. De plus, des élections complémentaires sont maintenues dans ces territoires dans le cas d'un conseil municipal qui deviendrait incomplet en cours de mandat. Par ailleurs, est étendu le principe de complétude du conseil municipal aux communes de 500 à 999 habitants lorsque celui-ci compte jusqu'à deux membres de moins que l'effectif légal. Enfin, une dérogation à la règle du remplacement par une personne de même sexe en cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'adjoint est installée.

Pas d'avancée sur le fléchage

Au-delà de ces nouveautés, les parlementaires n'ont pas souhaité maintenir plusieurs dispositions favorables à l'intercommunalité. Ainsi, l'extension aux communes de moins de 1000 habitants du système de « fléchage » pour l'élection des conseillers communautaires a été supprimée. Tout comme la mesure visant à pousser la parité des exécutifs intercommunaux. L'association Intercommunalités de France a ainsi regretté que « le Gouvernement, par la voix de la ministre de la Ruralité, Françoise Gatel, n'ait pas saisi cette opportunité pour généraliser à toutes les communes l'élection au suffrage universel par fléchage des conseillers intercommunaux ».

« Adoptés à onze mois des élections municipales, les deux textes doivent à présent être popularisés auprès des candidats et des citoyens »

Populariser ces mesures

Adoptés à onze mois des élections municipales, les deux textes doivent à présent être popularisés auprès des candidats et des citoyens afin de leur permettre de maîtriser ces nouvelles règles. « Il faut que l'État, à l'appui d'une campagne d'information nationale auprès des Françaises et de Français, assure la réussite de cette réforme en renseignant tous les électeurs sur le fonctionnement des scrutins municipaux et intercommunaux ainsi que sur les rôles respectifs de l'intercommunalité et de la commune », a affirmé Intercommunalités de France.

Ces nouvelles mesures étaient attendues par Intercommunalités de France et les associations du bloc local. L'harmonisation du mode de scrutin dans toutes les communes « sera un levier de lisibilité démocratique et d'égalité devant le suffrage », se félicite l'association. ●

ELSA PRADIER

→ Les chiffres

37,6 %
de conseillers municipaux sont des femmes dans les communes de moins de 1000 habitants

48,5 %
des élus dans les communes de 1000 habitants et plus sont des femmes

71,5 %
des communes en France comptent moins de 1000 habitants



Partenariat d'Intercommunalités de France avec le Service d'information du Gouvernement

Sébastien Martin, président d'Intercommunalités de France, et Michael Nathan, directeur du Service d'information du Gouvernement (SIG), viennent de signer une convention de partenariat pour les trois prochaines années. L'objectif : renforcer la visibilité de l'action publique au profit des citoyens, et ce dès 2026, dans le cadre des élections municipales et intercommunales.

Conscients des défis auxquels la communication de l'État est confrontée (profusion de l'information, diversification et multiplication des vecteurs numériques...), Sébastien Martin et Michael Nathan ont souligné la nécessité pour les acteurs locaux et nationaux de collaborer pour valoriser l'action publique dans son ensemble.

La convention-cadre de partenariat signée entre Intercommunalités de France et le SIG permettra à l'association et à ses adhérents de relayer des campagnes nationales d'intérêt général sur les thématiques partagées entre État et collectivités.

C'est par exemple le cas des dispositifs qui seront mis en place dans le cadre de la grande cause nationale de 2025 dédiée à la santé mentale, préoccupation sur laquelle les intercommunalités sont engagées au quotidien.

YOANN JACQUET

« En prévision des élections de 2026, Intercommunalités de France et le SIG souhaitent développer des actions communes »



Sébastien Martin, président d'Intercommunalités de France, et Michael Nathan, directeur du Service d'information du Gouvernement (SIG) / © Intercommunalités de France

Expliquer le scrutin municipal et intercommunal

Intercommunalités de France propose depuis plusieurs années des outils pédagogiques pour sensibiliser les citoyens sur le fait qu'ils votent, dans les communes de plus de 1000 habitants, à la fois pour leurs conseillers municipaux et leurs conseillers intercommunaux.

En prévision des élections locales de 2026, Intercommunalités de France et le SIG souhaitent développer des actions communes d'information auprès des citoyens sur le fonctionnement du scrutin, en particulier l'évolution du mode de scrutin récemment adopté au Parlement, ainsi que sur le rôle joué par les communes et les intercommunalités.

Renforcer la communication dite du dernier kilomètre est au cœur des missions du SIG, avec pour objectif de développer un lien avec les citoyens et leur permettre d'être mieux informés.

Cela fait également écho aux enjeux portés par les associations d'élus et leurs adhérents, acteurs essentiels de la valorisation de l'action publique dans les territoires. ●

C'est dit



JEAN-MARIE FIÉVET

Député des Deux-Sèvres, co-rapporteur de la mission flash sur le verdissement des flottes automobiles

« Nous allons déposer une proposition de loi pour imposer des contraintes financières aux entreprises qui ne respectent pas la loi LOM »

En bref

→ Relance du Comité interministériel des villes

La ministre de la Ville Juliette Méadel devait réunir le 17 avril à Montpellier un nouveau Comité interministériel des Villes. Le dernier s'était tenu en octobre 2023. Le 13 mars dernier six associations d'élus (Ville & Banlieue de France, l'Association des maires de France (AMF), l'Association des maires d'Île-de-France (Amif), France urbaine, l'Association des petites villes de France (APVF), Villes de France et Intercommunalités de France) ont interpellé le gouvernement sur le contenu des futures politiques de la ville, dans un appel signé à Épinay-sous-Sénart.

→ Club des agglomérations et métropoles

« Les territoires face aux crises », voici le thème du Club des agglos organisé le 21 mai à Paris de 10h à 15h 45 par Intercommunalités de France, la Banque des territoires et l'ADGCF. La journée de débats s'ouvrira sur un dialogue avec Jean-Marc Jancovici, président du Shift Project. Renseignement et inscription sur intercommunalites.fr

→ Webinaire urbanisme

Dans le cadre du cycle « Urbanisme, Habitat, Développement économique : comment (a)ménager les territoires dans un contexte de sobriété foncière ? », Intercommunalités de France propose en partenariat avec le CNFPT, webinaires abordant des leviers opérationnels en faveur de la sobriété foncière. Gratuites, ces conférences sont accessibles à chacun. La prochaine porte sur l'optimisation de l'usage des mètres carrés bâtis et se déroule le 13 mai. Informations sur intercommunalites.fr rubrique « à l'affiche »

HANDICAP : LES INTERCOMMUNALITÉS À LA TABLE DU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL

CENTRÉ SUR LES QUESTIONS D'ACCESSIBILITÉ, LE DERNIER COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DU HANDICAP (CIH) A FAIT UNE PLACE AUX INTERCOMMUNALITÉS REPRÉSENTÉES PAR ANNE TERLEZ, VICE-PRÉSIDENTE À LA COHÉSION SOCIALE.

Ce rendez-vous, marquant aussi les vingt ans de la loi Handicap, s'est concentré sur les sujets d'accessibilité « matérielle ». Ainsi, une large information des établissements recevant du public (ERP) est prévue concernant les dispositifs d'accompagnement disponibles (Fonds territorial d'accessibilité). Des contrôles auprès des établissements n'ayant pas entrepris de démarche en matière d'accessibilité, avec la possibilité de sanctions, seront aussi déployés par les autorités publiques.

Par ailleurs, une boîte à outils à destination des élus locaux sera créée en 2025. La marque « Destination pour tous » sera également relancée pour valoriser les territoires engagés, selon un certain nombre de critères, notamment :

- prise en compte des différentes situations de handicap;
- existence d'une offre de services de soins et de répit;
- existence d'une offre touristique adaptée.

« Choc de simplification pour faciliter l'accès au droit »

Concernant l'accès au logement adapté, les moyens de Ma Prime-adapt' sont maintenus en 2025 à hauteur de 0,2 Md€ et l'ANAH consacrera 2 millions d'euros en 2025 pour soutenir le déploiement de nouveaux projets d'habitats inclusifs.

De plus, le Gouvernement a, lors de cette rencontre, mis en avant un « choc de simplification » pour faciliter l'accès aux droits et fluidifier le parcours des personnes, en particulier :

- expérimenter un rendez-vous systématique lors de la première demande en maison départementale des personnes handicapées (MDPH);
- disposer d'un accompagnement spécifique au sein des Maisons France services;
- moderniser le pilotage des MDPH.

Au-delà, devraient rapidement être publiés des textes réglementaires portant création des trois parcours du service de repérage et de l'accompagnement précoce pour les enfants de zéro à six ans.

À noter également du côté du ministère de l'Éducation nationale, la généralisation progressive des Pôles d'appui à la scolarité (PAS). Déjà 100 PAS sont déployés par quatre départements depuis la rentrée 2024. L'objectif de 400 nouveaux pôles sur l'année scolaire 2025-2026 est fixé. Une nouvelle expérimentation SESSAD (Service d'éducation spéciale et de soins à domicile)-école vise 100 projets-pilotes de structures médicosociales dans les murs des écoles, collèges et lycées d'ici 2027.

L'intercommunalité, un acteur-clé

Présente à la table des discussions, Anne Terlez, vice-présidente à la cohésion sociale d'Intercommunalités de France, a pu rappeler que dans leurs périmètres et leurs compétences (mobilités, habitat, aménagement du territoire, emploi), les intercommunalités contribuent à des territoires plus inclusifs. Plus particulièrement, elles permettent :

- d'aller plus loin dans l'accessibilité matérielle en favorisant une offre de logement adapté;
- de renforcer l'accès à l'information et aux droits (espaces France services, centres locaux du handicap ou commissions intercommunales d'accessibilité);
- de développer des temps de formation aux situations de handicap pour différents acteurs-clés (du social, médicosocial, professionnels d'établissements d'accueil du jeune enfant, animateurs...) – ces formations visent à renforcer la qualité de l'accueil, répondre aux besoins des familles, encourager le déclouisonnement des métiers et renforcer leur attractivité. ●

MARIE MORVAN



© Adobe Stock

SOBRIÉTÉ FONCIÈRE : LE POINT SUR LA PROPOSITION DE LOI TRACE

LA PROPOSITION DE LOI VISANT À INSTAURER UNE TRAJECTOIRE DE RÉDUCTION DE L'ARTIFICIALISATION CONCERTÉE AVEC LES ÉLUS LOCAUX (TRACE), PRÉVOIT DE FAIRE ÉVOLUER LES RÈGLES EN MATIÈRE D'ARTIFICIALISATION.

Le texte déposé par le sénateur du Nord Union Centriste, Guislain Cambier et Jean-Baptiste Blanc, sénateur du Vaucluse Les Républicains, a été adopté en première lecture au Sénat par 260 votes pour et 70 contre. Le texte doit à présent être examiné à l'Assemblée nationale.

En première lecture les sénateurs ont prévu :

- De maintenir l'objectif de zéro artificialisation nette en 2050 mais en remplaçant la notion d'artificialisation des sols par celle de consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers (ENAF). La consommation d'ENAF est identifiée par les fichiers fonciers et est entendue comme la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés. Elle devait initialement n'être utilisée que pour la période 2021-2031. À partir de 2031 devait s'appliquer la notion d'artificialisation des sols (c'est-à-dire l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques des sols) qui aurait requis une évaluation qualitative des sols.
- La suppression de l'objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espace sur la période 2021-2031 par rapport à 2010-2020. Lui est substitué un objectif intermédiaire de réduction de la consommation d'espace sur la période 2024-2034, défini librement par les conférences régionales de sobriété foncière.
- Le glissement des calendriers de modification des documents de planification et d'urbanisme : les SRADDET en août 2027, les SCoT en 2028 et les PLU(i) et cartes communales en 2029.
- Les PENE ne seraient plus comptabilisés dans les enveloppes régionales et locales de consommation d'ENAF; seraient également exclus les aménagements connexes à ces PENE (aménagement, logements...).

→ D'autres exemptions ou déports vers des enveloppes nationales, régionales ou intercommunales sont prévus par le texte, concernant l'énergie (hydrogène, raccordements électriques, postes de transformation...), l'eau et l'assainissement, certains bâtiments scolaires, les plateformes de recyclage des déchets, les aires d'accueil des gens du voyage...

Rappel des faits

Cette proposition de loi est inspirée du rapport du groupe sénatorial de suivi sénatorial sur la stratégie de réduction de l'artificialisation des sols, dont le rapport rendu le 9 octobre 2024.

En 2021, la Loi Climat et Résilience a fixé l'objectif de zéro artificialisation nette en 2050 ainsi qu'une limite chiffrée à la consommation d'espace. Sur la décennie de 2021-2031, l'objectif de réduction de 50 % de la consommation d'espace par rapport à la décennie précédente s'impose à l'échelle nationale et à l'échelle de chaque région couverte par un SRADDET.

Une première loi « ZAN » promulguée à l'été 2023 est déjà venue compléter le cadre normatif mis en place par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 concernant l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) :

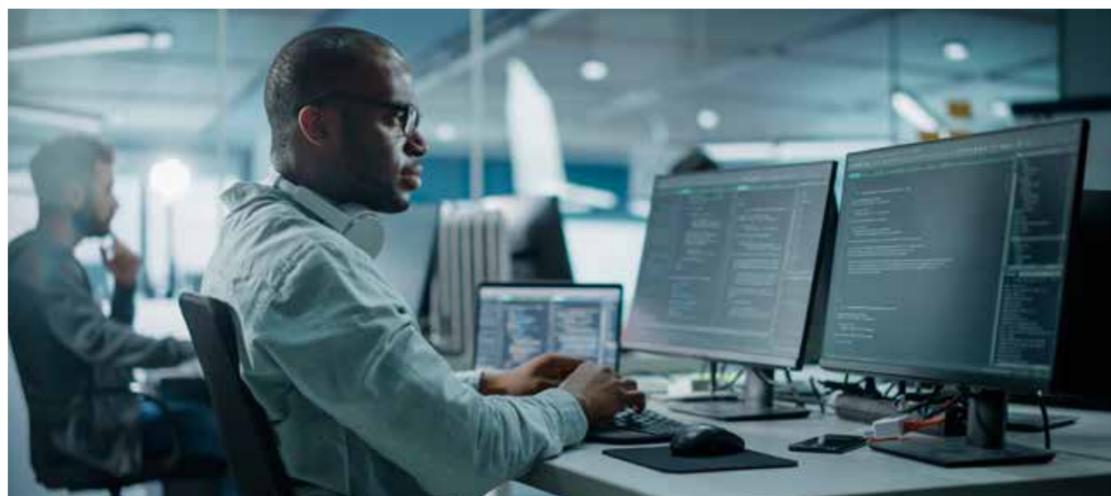
- délais supplémentaires pour l'intégration des objectifs ZAN dans les documents d'urbanisme;
- création des commissions régionales de conciliation sur l'artificialisation des sols;
- enveloppe nationale de 12 000 hectares réservés aux projets d'envergure nationale ou européenne (Pene);
- création d'une garantie rurale d'un hectare au profit de toutes les communes. ●

« La réduction de la consommation de l'espace s'impose »

CAROLE ROPARS

© Adobe Stock





© Adobe Stock

CYBERSÉCURITÉ : LE SÉNAT ADOPTE UN SOUTIEN AUX COLLECTIVITÉS

LES SÉNATEURS ONT RETENU L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, DANS LE CADRE DE L'EXAMEN DU PROJET DE LOI RELATIF À LA RÉSILIENCE DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES ET AU RENFORCEMENT DE LA CYBERSÉCURITÉ. LE TEXTE DOIT DÉSORMAIS PASSER DEVANT L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Défendu par Intercommunalités de France, le projet de loi relatif à la résilience des infrastructures critiques et au renforcement de la cybersécurité vise à assurer une transition numérique des territoires. Le texte transpose ainsi en droit français trois directives européennes, dont NIS 2 (*Network and Information Security*). Cette dernière étend les obligations de cybersécurité à près de 15 000 entités, dont 1 500 collectivités territoriales. La précédente directive NIS 1 ne concernait que 500 opérateurs d'importance vitale. La France a choisi d'intégrer au périmètre d'application de la directive les collectivités ainsi que l'ensemble des intercommunalités. Ce nouveau périmètre d'application répartit les acteurs dans deux catégories. La première regroupe les entités dites « essentielles » :

- régions, départements et communes de plus de 30 000 habitants;
- métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération comprenant au moins une commune de plus de 30 000 habitants;
- services départementaux d'incendie et de secours, centres de gestion;
- institutions et organismes interdépartementaux dont les activités s'inscrivent dans des secteurs critiques.

La seconde catégorie rassemble les entités dites « importantes » :

- communautés d'agglomération ne comprenant pas de commune de plus de 30 000 habitants;
- communautés de communes et leurs établissements publics administratifs dont les activités s'inscrivent dans des secteurs critiques;
- établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) et régies dotées de l'autonomie financière opérant dans des secteurs critiques ou employant au moins 50 personnes, et dont le bilan annuel excède 10 millions d'euros.

1 Mesure défendue par l'Association des maires de France (AMF)

Des investissements financiers et humains à venir

Avec un coût financier estimé à 690 millions d'euros par an pour les solutions de cybersécurité et 105 millions d'euros annuels pour les ressources humaines, l'effort demandé par le législateur est conséquent pour les collectivités dans un contexte économique et budgétaire très contraint.

Afin de s'assurer que toutes les collectivités disposent des ressources nécessaires pour mener à bien leur mise en conformité, les sénateurs ont décidé d'inclure « les modalités de soutien aux collectivités territoriales et à leurs groupements, à la stratégie nationale de cybersécurité ».

De plus, cette stratégie intégrera « l'identification et le renforcement des compétences et formations nécessaires sur l'ensemble du territoire ». Cette mesure répond aux besoins de compétences cyber soulevés par de nombreux élus. À ce titre, les missions de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) sont étendues pour accompagner et soutenir le développement de la filière cybersécurité.

Une période de transition de trois ans est également prévue, au cours de laquelle « s'appliqueront uniquement des contrôles blancs, dépourvus de sanctions et réalisés dans une visée éducative », a expliqué Clara Chappaz, ministre de l'Intelligence artificielle et du numérique. Enfin, les collectivités ne seront pas sanctionnées financièrement en cas de manquement à leurs obligations de sécurisation des systèmes d'information. ●

CLÉMENT BAYLAC

PROGRAMME TERRITOIRES D'INDUSTRIE : QUEL AVENIR FACE AUX TURBULENCES ÉCONOMIQUES ?

RELANCÉ EN 2023, LE PROGRAMME TERRITOIRES D'INDUSTRIE FAIT AUJOURD'HUI L'OBJET D'UN PREMIER BILAN INTERMÉDIAIRE RÉALISÉ PAR L'ÉTAT.

Le bilan de Territoires d'industrie présenté au mois de mars par les ministères de l'Industrie et de la Cohésion des territoires montre que les collectivités investissent le programme. Ainsi, 14 régions ont recruté des coordinateurs. 162 intercommunalités ont mobilisé des chefs de projet. 146 comités de pilotage ont été organisés. Et 8 % des projets sont déjà finalisés alors que 36 % sont en cours de réalisation.

La dynamique est relancée, grâce à une mobilisation de chefs de projets locaux et à la redéfinition des gouvernances et périmètres. Dès lors, quelles suites pour ce programme dédié à l'accompagnement des projets industriels locaux ? Qui plus est dans un contexte de turbulences économiques affectant en premier lieu l'industrie dans nos territoires.

« Intercommunalités de France souhaite la réunion d'une assemblée générale des Territoires d'industrie »

Sur le plan des projets, 2 700 actions ont été formalisées, mais 45 % d'entre elles n'ont pas encore été engagées ou renseignées. Quels sont les obstacles à leur mise en œuvre ? Relèvent-ils d'un manque d'ingénierie, de financements ? Des réponses sont nécessaires pour ajuster les dispositifs dès maintenant, plutôt que de risquer l'affaissement du programme.

Dans ce contexte, Intercommunalités de France a invité le Gouvernement à dresser un bilan qualitatif de Territoires d'industrie. L'objectif de cette démarche n'est pas de démontrer l'efficacité d'un programme qui a fait ses preuves, mais de s'appuyer sur ses enseignements pour adapter en continu les politiques industrielles aux réalités mouvantes sur le terrain.

Quels nouveaux projets émergent au sein des Territoires d'industrie ? Comment enrichir l'arsenal de politiques de réindustrialisation ? L'idée fondatrice du programme était d'observer les projets, puis d'ajuster les politiques publiques en conséquence. Cette approche a déjà conduit à des dispositifs efficaces et peu coûteux, comme les sites industriels « clé en main » ou les écoles de production.

Pourtant, ces mêmes dispositifs sont aujourd'hui affaiblis. Le fonds Territoires d'industrie a été réduit de 30 %, le dispositif AMI REBOND subissant le même sort et les fonds dédiés aux friches n'ont pas été sanctuarisés. La mobilisation de la Banque des territoires sur les sites « clé en main » pourrait aider à relancer un dispositif apprécié...

Construire une feuille de route claire

Intercommunalités de France souhaite obtenir des clarifications quant à la manière dont l'État a tiré les enseignements de la première phase du programme.

Des rapports de la Cour des comptes et du Sénat ont mis en évidence la forte mobilisation des collectivités dans le programme Territoires d'industrie #1 (2018-2023). La Cour des comptes relevait une augmentation de 374 % des dépenses consacrées à l'industrie dans les collectivités labellisées. À l'inverse, ce même rapport mettait en évidence l'absence de priorisation des Territoires d'industrie par les opérateurs de l'État.

Devant l'importante mobilisation des collectivités et fort de ces enseignements, il serait bon que Territoires d'industrie #2 voie l'État mieux remplir sa part du contrat. Comment priorise-t-il Territoires d'industrie ? Comment envisage-t-il l'avenir du programme au-delà des guichets existants ? Donnera-t-il un second souffle aux dispositifs créés dans le cadre de la première vague ?

Intercommunalités de France souhaite la réunion d'une assemblée générale des Territoires d'industrie qui permette de dresser un véritable bilan politique du programme, en présence des binômes élus-industriels. Cette réunion pourrait être l'occasion de discuter des freins à la réindustrialisation et de l'adaptation de nos politiques industrielles dans un contexte de fortes perturbations économiques internationales qui affectent différemment l'industrie dans nos territoires. ●

LUCAS CHEVRIER

© Adobe Stock





© Adobe Stock

LES COLLECTIVITÉS APPELLENT LE GOUVERNEMENT À PRENDRE DE VRAIES MESURES CONTRE LE PLASTIQUE JETABLE

ALORS QUE PLUSIEURS ACTEURS INDUSTRIELS APPELLENT DE NOUVEAU À LA MISE EN PLACE D'UNE CONSIGNE POUR RECYCLAGE DES EMBALLAGES DE BOISSON, LES ASSOCIATIONS D'ÉLUS DEMANDENT AU GOUVERNEMENT DE PRENDRE DÉFINITIVEMENT POSITION CONTRE CETTE FAUSSE BONNE IDÉE QUI SERAIT CONTREPRODUCTIVE POUR ATTEINDRE NOS OBJECTIFS DE RECYCLAGE ET DE BAISSÉ DE PRODUCTION DES DÉCHETS PLASTIQUES.

Les associations d'élus demandent une nouvelle fois au Gouvernement de travailler avec elles pour prendre les mesures réellement efficaces afin de limiter la production d'emballages, renforcer la collecte sélective, imposer leur recyclabilité totale et développer la consigne pour réemploi.

Chaque année, la France produit plus de 1,2 million de tonnes de déchets d'emballages plastiques ménagers dont 390 000 tonnes de bouteilles en plastique. La législation européenne et française prévoit, entre autres, d'atteindre 55 % de recyclage de tous ces emballages d'ici 2030 et de réduire de moitié le nombre de bouteilles en plastique mises en marché.

« Les élus locaux réaffirment leur opposition unanime à la consigne pour recyclage des bouteilles en plastique. »

En 2023, les associations de collectivités territoriales, soutenues par les associations de consommateurs, les associations environnementales, les opérateurs du déchet, les entreprises du recyclage ou encore la Confédération générale de l'alimentation en détail (CGAD) ont soutenu des propositions pragmatiques et ambitieuses pour atteindre ces objectifs et réduire d'1,5 milliard d'euros la taxe plastique versée par la France à Bruxelles. Deux ans plus tard, aucune mesure n'a été adoptée, malgré les appels répétés des élus locaux.

Les associations d'élus ont collectivement dénoncé à plusieurs reprises l'action de lobbies industriels tant au niveau européen que national pour imposer une consigne pour recyclage des bouteilles en plastique. Elles regrettent que le Gouvernement français n'ait toujours pas mis en œuvre les mesures de réduction à la source du volume des emballages en plastique, proposées par les associations d'élus.

Alors que la pression des lobbies sur les pouvoirs publics s'accroît à nouveau, les élus locaux réaffirment leur opposition unanime à la fausse consigne, un contresens environnemental qui laisse croire aux Français qu'ils seront récompensés financièrement pour un geste plus écologique. Or cette fausse consigne :

- 1. Encourage l'utilisation d'emballages en plastique à usage unique, plutôt que leur réduction.
- 2. Complexifie le geste de tri pour l'utilisateur.
- 3. Démultiplie les collectes pour récupérer ces emballages.

Des solutions existent pour répondre aux exigences européennes, sans passer par la fausse consigne. Les élus locaux demandent au Gouvernement la mise en œuvre des **14 mesures** présentées en avril 2023 par leurs associations représentatives. ●

YOANN JACQUET



ODILE BÉGORRE-MAIRE

Vice-présidente de la communauté de communes du Bassin de Pompey

« Seule une canette en aluminium sur cinq est captée dans le bac de tri »

Intercommunalités de France vient de cosigner avec plusieurs associations d'élus et des industriels, à l'initiative d'Aluminium France, une charte d'engagement pour l'accélération de la collecte des canettes en aluminium. Odile Bégorre-Maire, en charge du dossier pour Intercommunalités de France et vice-présidente de la communauté de communes du Bassin de Pompey, en explique les raisons.

POURQUOI SIGNER UNE CHARTE D'ENGAGEMENT SUR LA COLLECTE DES CANETTES EN ALUMINIUM ?

À Intercommunalités de France, nous sommes profondément convaincus que le geste de tri est la façon la plus efficace de récupérer la matière à recycler. Comme le verre, l'aluminium se recycle à l'infini. Aujourd'hui, la moitié des 60 000 tonnes de canettes en aluminium mises sur le marché sont seulement recyclées. Seule une canette sur cinq est captée dans le bac de tri, la grande majorité de l'aluminium des canettes étant récupérée via les mâchefers lors de l'incinération. L'objectif global de cette charte est d'atteindre un taux de collecte et de recyclage de 90 % des canettes

d'ici 2030, en réduisant les pertes économiques et environnementales liées à leur incinération ou enfouissement. Cette initiative d'Aluminium France inscrit cet objectif dans le prolongement des 14 propositions que nous portons, avec d'autres associations d'élus, pour lutter contre la pollution des emballages et en faveur de l'atteinte des objectifs de collecte de tous les emballages. Comme l'AMF, le CNR, Villes de France, France Urbaine, Intercommunalités de France s'associe aux côtés de partenaires qui partagent la volonté de ne pas déséquilibrer le service public de gestion des déchets, un service quotidien essentiel à nos habitants.

« Atteindre un taux de collecte et de recyclage de 90 % des canettes d'ici 2030 »

QUELLES SONT LES PRINCIPALES MESURES PERMETTANT D'AMÉLIORER LA COLLECTE ?

D'abord, deux éléments sont essentiels. Il s'agit d'une part de la sensibilisation du public. Des outils de communication sur l'importance du tri seront déployés ainsi que des campagnes en partenariat avec les collectivités. Notre but est aussi d'inciter les metteurs sur le marché à mieux informer les consommateurs. Ensuite, nous souhaitons travailler sur la collecte hors-foyer. Nous travaillons au recensement et à la promotion de bonnes pratiques de collecte en dehors du domicile. La mise en place des dispositifs de tri lors d'événements publics et dans les établissements recevant du public est aussi essentielle. Tout comme l'encouragement des actions spécifiques comme les collectes participatives. Mais cette charte permet aussi de valoriser nombres d'autres initiatives comme : le recueil et l'échange des données, l'optimisation du tri avec notamment l'amélioration des équipements. ●

ELSA PRADIER

© Adobe Stock



I N T E R C O M M U N A L I T É S
dossier

AGRICULTURE

LES INTERCOMMUNALITÉS SOUTIENNENT UN CHANGEMENT DE MODÈLE

PILIER DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE PESANT 3,5 % DU PIB, LE MONDE AGRICOLE ASSURE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET DYNAMISE LES TERRITOIRES. MAIS LE SECTEUR FAIT AUSSI FACE À DE MULTIPLES DÉFIS : RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS, PRÉSERVATION DES TERRES AGRICOLES, USAGE RAISONNÉ DE LA RESSOURCE... DANS CES ENJEUX MULTIPLES, QUELLE PLACE PEUVENT JOUER LES INTERCOMMUNALITÉS, ACTRICES-CLÉS DES TRANSITIONS ?

© Adobe Stock

Panel des actions intercommunales pour soutenir le secteur

Planification foncière, développement des circuits courts, approvisionnement local des cantines scolaires, aides à l'installation des jeunes agriculteurs... Les interventions des intercommunalités sont nombreuses pour soutenir et accompagner les transitions du monde agricole.

Longtemps perçue sous l'angle strictement productif, l'agriculture s'affirme aujourd'hui comme un enjeu central de société. Elle questionne nos modes de production et de consommation, et s'entrelace avec des problématiques environnementales, économiques et sociales. Elle implique pleinement les habitants et leurs représentants élus, qui doivent répondre aux défis d'un secteur en profonde mutation.

Le renouvellement des générations

L'agriculture constitue un socle de l'économie française. Avec plus de 18 milliards d'euros de valeur ajoutée en 2023, elle constitue un moteur économique essentiel, pesant 3,5 % du PIB et générant plus d'un million d'emplois directs et indirects. Son influence dépasse largement la seule production agricole. Elle irrigue de nombreuses filières, du transport à la transformation agroalimentaire.

Mais elle traverse aussi une série de crises structurelles. La pression foncière s'accroît, avec une artificialisation des terres agricoles qui progresse de 20 000 à 30 000 hectares par an, menaçant la pérennité des exploitations. La ressource en eau est également un enjeu critique. L'agriculture représente environ 45 % de la consommation nationale en période estivale, alors que les épisodes de sécheresse se multiplient. Par ailleurs, le renouvellement des générations est un défi de taille. D'ici 2030, plus de la moitié des agriculteurs

actuellement en activité partiront à la retraite, et seule une fraction des exploitations trouve un reprenneur. Dans ce contexte, la volatilité des marchés, les attentes sociétales croissantes en matière de production durable et la nécessaire adaptation aux changements climatiques mettent sous pression un modèle agricole en pleine mutation.

Question foncière au centre des attentions

Loin d'être un sujet réservé à l'État ou aux instances européennes, l'agriculture interpelle les élus locaux. Ils sont aux avant-postes pour garantir une souveraineté alimentaire territoriale, soutenir l'installation de nouveaux agriculteurs et favoriser une transition agroécologique adaptée aux réalités de leurs territoires. L'agriculture est une question d'aménagement et de développement local, qui engage des choix de long terme et nécessite une approche concertée.



« D'ici 2030, plus de la moitié des agriculteurs actuellement en activité partiront à la retraite »





© Adobe Stock

•••

Les intercommunalités ont un rôle structurant à jouer pour soutenir l'agriculture, au titre de leurs compétences de développement économique mais aussi pour accompagner les transitions du monde agricole. La question foncière est centrale : comment préserver les terres agricoles face à l'urbanisation croissante ? Comment accompagner les exploitants dans une agriculture plus durable, tout en assurant leur viabilité économique ? Ces arbitrages sont aussi techniques que politiques. Le rôle des intercommunalités ne se limite pas à la planification. Elles accompagnent aussi le développement des circuits courts et l'approvisionnement local, notamment en facilitant l'accès des producteurs aux marchés publics de la restauration collective. Elles soutiennent également l'installation de jeunes agriculteurs. Enfin, elles participent à la structuration des filières locales, en favorisant la coopération intercommunale et en soutenant la création d'ateliers de transformation ou de plateformes logistiques adaptées.

« Bien plus qu'un secteur économique, l'agriculture incarne un projet de société et une vision d'avenir pour les territoires »

« À l'échelle intercommunale, l'heure n'est plus à l'observation, mais à l'action »

Consciente de ces enjeux, Intercommunalités de France porte le projet ambitieux de créer un programme national intitulé « Territoires d'agriculture ». Son objectif : renforcer l'implication des intercommunalités dans les politiques agricoles en leur donnant les moyens d'agir efficacement. Ce programme doit permettre d'accompagner les collectivités dans l'élaboration de projets concrets en faveur du développement des filières locales, de la transition agroécologique et du renouvellement des générations agricoles. En facilitant la coopération entre les différents acteurs du territoire – élus, agriculteurs, entreprises agroalimentaires et citoyens – « Territoires d'agriculture » repose sur une conviction forte : l'agriculture est un levier majeur du développement territorial, à condition qu'elle soit pleinement intégrée aux politiques publiques locales. Les réflexions portées par l'association ont mis en lumière le besoin d'une meilleure articulation entre les politiques locales et les enjeux agricoles nationaux, notamment sur la gestion du foncier, le soutien aux exploitations en difficulté et la structuration des filières locales.



Agir **ensemble**
Soutenir **chacun**



Credit photo: getty images

**POUR MES TRAJETS,
LE CNAS ME FACILITE LA VIE !**

Achat d'un vélo, d'une voiture neuve ou d'occasion, location d'un véhicule de tourisme ou d'un utilitaire, covoiturage... le CNAS me transporte !



**1^{er} acteur de l'action sociale
du personnel territorial**

cnas.fr

Des retours d'expérience multiples

Cette dynamique est déjà à l'œuvre dans de nombreux territoires. Tulle Agglo a par exemple lancé la construction d'un atelier agroalimentaire dédié à la découpe de viande, à la transformation froide et chaude ainsi qu'à la salaison. Cet outil permet de relocaliser la production de valeur ajoutée et d'offrir aux petites exploitations la possibilité d'être économiquement rentables. Souhaitant contribuer à maintenir un tissu agricole dense et diversifié sur son territoire, Redon Agglomération facilite les mises en relation entre porteurs de projets, cédants et futurs associés en lien avec les acteurs locaux de la profession. La communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée a rejoint le Parc naturel régional du Vercors afin d'accompagner la transition vers de nouvelles pratiques agricoles.

Bien plus qu'un secteur économique, l'agriculture incarne un projet de société et une vision d'avenir pour les territoires. La manière dont les intercommunalités la soutiennent aujourd'hui déterminera l'équilibre et la résilience des territoires. Pour les élus locaux, il ne s'agit plus seulement de préserver une activité traditionnelle, mais de faire de l'agriculture un moteur de développement territorial, au service d'un modèle plus durable et plus inclusif. À l'échelle intercommunale, l'heure n'est plus à l'observation, mais à l'action. ●

ANAËLLE CONTREPOIS



© Adobe Stock

LES GRANDS CHIFFRES DU SECTEUR AGRICOLE

Poids économique, transition démographique mais aussi tournant des pratiques vers plus d'écoresponsabilité : retour en chiffres sur les enjeux du secteur.

Un secteur économique important



88,2 milliards d'euros

C'est en 2022, le poids financier estimé de la production agricole.



18 %

de la production totale de l'Europe vient de France qui est le premier producteur agricole du continent, loin devant l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie.



388,8 milliards d'euros

C'est en 2021 le chiffre d'affaires de l'industrie agroalimentaire.



49 %

du territoire national est occupé par l'activité agricole soit 26,7 millions d'hectares de surface agricole utile.



389 000

exploitations agricoles étaient recensées en France en 2020, contre près d'1,6 million en 1970, soit une division par quatre du nombre d'exploitations en 50 ans.



29 %

des exploitations sont spécialisées dans des grandes cultures en 2020, contre 24 % en 2010. À l'inverse, les exploitations en polyculture-polyélevage diminuent (10 % des exploitations en 2020 contre 15 % en 2000).

Renouvellement des générations : un défi à relever



490 000

C'est le nombre de chefs d'exploitations en France en 2020. L'emploi agricole continue de diminuer en France pour atteindre 2,7 % de l'emploi total en 2022.



51 ans

C'est l'âge moyen des chefs d'exploitation agricole. Cette moyenne était de 50 ans en 2010. La moitié des exploitations sont dirigées par au moins un exploitant âgé de 55 ans ou plus. Ces dirigeants ont ainsi déjà atteint l'âge légal de départ à la retraite ou l'atteindront d'ici 2030.



La transition environnementale est nécessaire



70 %

C'est le pourcentage de linéaire des haies bocagères supprimées depuis 1950 suite à la mécanisation.



11 %

C'est le pourcentage de diminution de la surface des prairies depuis 1990. Depuis 1989, 36 % de la population d'oiseaux des milieux agricoles a disparu.



3,4 milliards de m³

C'est en 2020, le volume des prélèvements d'eau pour usages agricoles qui atteignent un point haut avec une année marquée par une forte sécheresse estivale.

Conscients des enjeux, les agriculteurs s'engagent de plus en plus vers des pratiques agricoles plus soucieuses de l'environnement



60 000

C'est le nombre d'exploitations engagées dans une production en agriculture biologique (multiplié par 2,5 en 10 ans).



11 %

C'est le pourcentage des surfaces cultivées en agriculture biologique en 2022.



39 772

C'est le nombre d'exploitations certifiées à haute valeur environnementales en 2024.



JEAN-YVES HEURTIN

Président de la commission Territoires, Ruralités et Nouvelles Agricultures des Chambres d'agriculture de France (CDA), vice-président de CDA, président de la chambre d'agriculture du Calvados

« Les intercommunalités doivent soutenir la demande en produits agricoles locaux et de qualité »

Renouvellement des générations, conflits d'usages, ressources en eau... Le vice-président des Chambres d'agriculture de France revient sur les défis des politiques agricoles.

QUELLES DOIVENT ÊTRE LES PRIORITÉS DES POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES AGRICOLES POUR LES PROCHAINES ANNÉES ?

Pour nous, la priorité et urgence est de se concentrer sur le renouvellement des générations. Cela signifie accompagner les jeunes qui souhaitent s'installer et faciliter la transmission des exploitations agricoles. Ces enjeux sont essentiels pour garantir la souveraineté alimentaire et énergétique de la France. Mais cela ne suffira pas. Nous devons également accompagner les agriculteurs dans l'innovation, la modernisation de leurs exploitations et l'évolution de leurs pratiques. Un autre défi majeur est d'anticiper et de mieux gérer les conflits d'usage des ressources naturelles. Le foncier, l'eau et la biodiversité sont des ressources-clés pour les agriculteurs, mais elles sont souvent soumises à des pressions concurrentes liées à l'urbanisation, l'industrie ou encore les besoins écologiques. Il est de notre responsabilité collective de garantir aux agriculteurs un accès durable à ces ressources pour préserver leurs moyens de

production tout en respectant les équilibres environnementaux. Un autre enjeu crucial des politiques agricoles locales concerne la cohabitation entre le monde agricole et les autres habitants des territoires. Nous avons besoin de retisser des liens, de recréer des espaces de dialogue pour une meilleure compréhension mutuelle entre agriculteurs et citoyens, et une meilleure acceptation des réalités agricoles. Les Chambres d'agriculture y travaillent activement et quotidiennement avec leurs partenaires. Enfin, nous devons soutenir les nouvelles dynamiques agricoles qui se déploient dans les territoires. Circuits alimentaires de proximité, production d'énergies renouvelables, diversification des activités. Ces dynamiques renforcent la résilience des fermes par la diversification des revenus, tout en

« Les intercommunalités jouent un rôle essentiel pour maintenir une agriculture vivante dans tous les territoires »

contribuant à la revitalisation des territoires ruraux, en créant des synergies entre agriculture et économie locale.

QUELS RÔLES PEUVENT JOUER LES INTERCOMMUNALITÉS ?

En tant que Chambres d'agriculture, nous sommes convaincus que les intercommunalités, dont nous sommes des partenaires de longue date, jouent un rôle essentiel pour maintenir une agriculture vivante dans tous les territoires, qu'ils soient ruraux ou périurbains. Les intercommunalités doivent soutenir la demande en produits agricoles locaux et de qualité. C'est le sens de la loi EGalim qui vise à favoriser l'approvisionnement des restaurants collectifs, notamment scolaires, en produits durables et de qualité, mais qui est encore trop peu appliquée. Pourtant pour les agriculteurs, la restauration collective représente un levier important en offrant des débouchés stables et de moyen terme. Leur compétence en développement économique confère aussi aux intercommunalités la possibilité d'accompagner la mise en place d'infrastructures nécessaires à la transformation, au stockage et à la distribution des produits agricoles. Le manque ou la vétusté de certains outils comme les abattoirs freinent les acteurs des filières dans le développement de débouchés locaux. Au-delà de l'agriculture, les intercommunalités doivent agir pour l'attractivité globale des territoires. En créant des emplois et des activités économiques autour de l'agriculture, ils permettent de maintenir une population active et de lutter contre l'exode rural. C'est décisif pour attirer les jeunes et assurer l'avenir du secteur. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR ELSA PRADIER

RETOUR D'EXPÉRIENCE

KREIZ BREIZH : UN ABATTOIR INTERCOMMUNAL QUI FÉDÈRE 500 ÉLEVEURS

UNE VOLONTÉ POLITIQUE SANS FAILLE, MAIS AUSSI PAS MAL D'ÉNERGIE ET DE SOLIDARITÉ ONT REDONNÉ UN AVENIR À L'ABATTOIR DE ROSTRENNEN, SERVICE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL SUR CES TERRES D'ÉLEVAGE.

La dureté granitique a façonné le Kreiz Breizh, ce territoire hyper rural loin de toute influence urbaine. Situé au cœur du massif armoricain, il est le plus agricole de Bretagne, essentiellement voué à l'élevage, dans un bocage préservé. L'économie est donc dominée par l'agriculture et l'agroalimentaire. Et ce sont sur ces points forts que mise la Communauté de communes du Kreiz Breizh (CCKB) pour développer son attractivité. L'histoire de l'abattoir de Rostrenen, l'un des derniers du Centre-Bretagne, est emblématique de ce choix.

« Nous considérons que c'est un équipement de service à la population, comme la piscine »

Il y a une trentaine d'années, alors que son modèle économique périlait, la commune a décidé de le reprendre, au vu de son importance pour le territoire. En 1996, il est ensuite acquis par la CCKB, alors qu'il nécessitait de gros travaux de modernisation. La gestion directe s'avérant difficile, faute de moyens et de personnels adaptés, la communauté de communes, tout en restant propriétaire des murs, l'a confiée en 2015 à une SCIC (société coopérative d'intérêt collectif), composée en majorité de bouchers, dans le cadre d'une délégation de service public (DSP). Une première expérience non concluante financièrement.

« Une famille sur deux vit de l'agriculture »

Depuis 2018, c'est une SCIC d'éleveurs qui a pris la relève, toujours dans le cadre d'une DSP, et assure la gestion opérationnelle de l'abattoir. « Nous considérons que c'est un équipement de service à la population, comme la piscine » précise Sandra Le Nouvel, présidente de la CCKB. « Le maintien est d'intérêt général, puisqu'il s'agit d'ancrer cet outil industriel dans la filière agricole locale sachant qu'ici une famille sur deux vit de l'agriculture ». C'est aussi favoriser le développement de circuits courts, du champ à l'assiette. Depuis 2019, la structure a bénéficié de 1,3 million d'euros d'investissements : mise en conformité aux normes, amélioration de la sécurité, des conditions de travail, du bien-être animal, informatisation. Une très grande partie a été financée par la communauté de communes avec l'aide du Plan de relance de 2020-2022, de la Dotation de soutien à l'investissement et de la Dotation d'équipement des territoires ruraux. Seul l'aménagement de l'atelier de découpe, labellisé bio, inauguré en novembre 2022 et ouvert au public, a été pris en charge par la SCIC.

Un équipement à l'équilibre

« Nous avons recruté une directrice de la filière agricole et de l'abattoir, une professionnelle, qui joue un véritable rôle de chef d'orchestre, ce qui a contribué au succès de l'attelage CCKB et éleveurs » précise Sandra Le Nouvel. Ouvert à tous à des prix accessibles, l'équipement est aujourd'hui à l'équilibre en termes d'exploitation. Il fédère plus de 500 éleveurs et traite quelque 520 tonnes d'équivalents carcasses par an, via 600 apporteurs réguliers ou occasionnels, avec huit salariés en équivalent temps plein (hors la directrice). Une dynamique qui devrait aussi contribuer à assurer la relève des générations partant à la retraite. Les coûts d'investissement initial sont en effet un frein important à l'installation des jeunes éleveurs. La présence d'un abattoir de proximité, pratiquant des prix d'abattage concurrentiels, avec atelier de découpe intégré, permet d'alléger la mise de départ. Et la gestion coopérative offre la possibilité de s'insérer rapidement dans un réseau.

L'abattoir de Rostrenen se projette donc dans l'avenir. En juillet, la DSP sera renouvelée pour huit ans. De quoi inspirer d'autres collectivités ? « Pour réussir, il faut une volonté politique forte », explique Sandra Le Nouvel. « Les décisions ont été prises à l'unanimité du conseil communautaire. Il a fallu aussi faire confiance pour donner les clés de l'exploitation à la SCIC ». Ajoutons que l'abattoir de Rostrenen bénéficie aussi d'une grande chance : un collectif d'éleveurs soudé et solidaire totalement investi dans le projet. ●

DOMINIQUE SICOT



Communauté de communes du Kreiz Breizh (Côtes-d'Armor)

En chiffres

23 communes

18 400 habitants

700 km² de superficie (soit moins de 27 habitants au km²)

© CCKB



RETOUR D'EXPÉRIENCE

TERRES D'ARGENTAN : QUAND L'INTERCOMMUNALITÉ PRODUIT SES PROPRES LÉGUMES

D'ICI 2027, 80 % DES LÉGUMES APPRÊTÉS POUR LA CUISINE CENTRALE INTERCOMMUNALE AURONT POUSSE SUR LE TERRITOIRE.



Terres d'Argentan (Orne)

« **T**erres d'Argentan- Interco recrute un(e) maraîcher(ère) pour produire des légumes de saison pour la cuisine centrale (1400 repas/jour) ». Cette annonce, passée en février 2024, s'est depuis concrétisée. Un jeune maraîcher a été recruté en juillet 2024 en régie, comme agent de la ville d'Argentan, et mis à disposition de la restauration collective qui est un service de l'intercommunalité. À charge pour lui, avec parfois l'aide d'agents du service des Espaces verts auquel il est rattaché, de faire pousser carottes, courgettes, tomates et autres légumes sur les terres mises à sa disposition (3 500 m² en plein air et 200 m² sous serre). Une première en Normandie !

« La création d'un maraîchage intercommunal s'inscrit dans une politique plus globale liée au Projet alimentaire territorial de niveau 2, labellisé par le ministère de l'Agriculture, dans lequel nous sommes engagés et dont l'objectif est notamment de structurer une offre alimentaire locale » explique Frédéric Leveillé, maire d'Argentan et président de l'intercommunalité. « Cette reconnaissance nous permet d'avoir pour cette expérience des financements de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) ». La communauté de communes est également engagée depuis 2024 dans un dispositif expérimental, sous l'égide de la région Normandie et de l'ADEME, pour accélérer la mise en œuvre d'actions de transition écologique et énergétique.

Du fait de cultures commencées en milieu d'année, quelque trois tonnes de légumes seulement sont sorties en 2024 du maraîchage intercommunal. Une douzaine de tonnes sont attendues cette année, avec l'extension des terres cultivées. L'objectif est d'atteindre en 2027, 80 % des près de 20 tonnes de légumes consommées chaque année par la cuisine centrale. Cette dernière alimente les cantines scolaires, les crèches, les centres de loisirs et les résidences autonomie du territoire. « Des légumes de proximité, de qualité, que l'on contrôle », précise le président de l'intercommunalité. La réussite suppose une coordination rigoureuse entre le maraîcher et le chef de la cuisine centrale qui doit faire preuve de réactivité et d'une grande capacité d'adaptation. Il ne s'agit plus d'acheter en fonction des menus, mais d'élaborer des menus en fonction des arrivages annoncés par l'unité de maraîchage.

Trouver le bon modèle économique

« Pendant la phase d'expérimentation de trois ans, nous sommes largement financés, autour de 70 à 80 % pour les frais d'investissement et de fonctionnement » explique Frédéric Leveillé. « Mais nous devons ensuite trouver un modèle économique autonome. » Ce qui semble réalisable : la production maraîchère est vendue



© Terres d'Argentan

à la restauration collective, celle-ci l'achète, comme elle le faisait auprès d'une plateforme. Avec des coûts de transport quasi nuls – et au passage moins de pollutions – qui compenseront d'éventuels coûts de production un peu plus élevés.

« **72,6 % de l'espace intercommunal est occupé par l'agriculture, dont 40 % de prairies dédiées à l'élevage** »

« Ce maraîchage, c'est aussi un projet pédagogique » ajoute Frédéric Leveillé. « Nous pouvons montrer aux enfants les serres, leur expliquer comment pousse ce qu'ils mangent. En fait, cela s'inscrit dans une logique globale autour de l'environnement et de la biodiversité. Nous avons développé des vergers, des jardins dans les quartiers où chacun peut venir se servir dans des cageots mis à disposition du public. Nous avons choisi l'écopâturage, avec un berger chargé de veiller sur la trentaine de moutons, la dizaine de chèvres et les trois ânes qui tondent, chacun à sa hauteur, nos 11 hectares d'espaces verts ». Tout un art de vivre qui semble satisfaire les habitants. D'ailleurs, en France une centaine de collectivités disposent de fermes pour approvisionner leurs cantines. La pionnière ayant été Mouans-Sartoux, dans les Alpes-Maritimes, en 2011 ●

DOMINIQUE SICOT

En chiffres

49 communes

34 000 habitants

715 km² de superficie



MURIEL GOZAL

Directrice générale de la Fédération nationale des FNSafer

« Les intercommunalités sont pleinement impliquées dans le fonctionnement des FNSafer »

La directrice générale de la Fédération nationale des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (FNSafer), revient sur le rôle de ces institutions et les liens qu'elles entretiennent avec les territoires.

COMMENT LES SAFER ACCOMPAGNENT-ELLES L'AGRICULTURE ET L'INSTALLATION AGRICOLE ?

Les Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) sont des sociétés anonymes sans but lucratif, dotées de missions d'intérêt général et contrôlées par le ministre de l'Agriculture et le ministre chargé des Finances. Nos actions s'articulent autour de plusieurs objectifs : le développement de l'agriculture en France, le renouvellement des générations, la régulation et la maîtrise du marché foncier rural, le développement local et la préservation de l'environnement.

Localement nous agissons au plus près des territoires pour faciliter l'installation et la transmission des exploitations agricoles. Notre but n'est pas de réaliser du profit mais d'orienter le foncier vers des projets qui s'inscrivent dans nos différentes missions d'intérêt général et dans les politiques locales, nationales ou locales.

Lorsqu'une vente de bien foncier est envisagée, un appel à candidatures est lancé. Nous accompagnons tous les candidats dans l'élaboration de leur dossier, de manière transparente et équitable, sans arbitrage préalable. Toutes les candidatures sont ensuite examinées par le Comité technique départemental, placé sous le contrôle du Conseil d'administration et des représentants de l'État. Chaque année, en moyenne, plus de 1500 installations, se réalisent grâce aux Safer et cela, au profit majoritairement de candidats non issus du milieu agricole.

Nos interventions sur le marché foncier se font majoritairement à l'amiable, dans 89 % des cas. Toutefois, lorsque l'intérêt général le justifie, nous utilisons notre prérogative de puissance publique (droit de préemption) au bénéfice des collectivités, opérateurs publics, agriculteurs, particuliers. Cette dernière reste donc exceptionnelle et strictement encadrée.

Depuis 60 ans, notre expertise et notre ancrage territorial nous permettent d'apporter des solutions concrètes aux agriculteurs en quête d'installation. L'accessibilité au foncier est un enjeu majeur, marqué par la hausse des prix et la concurrence entre usages. Dans ce contexte exigeant, nous jouons un rôle important en facilitant l'accès à la terre et en accompagnant les transmissions agricoles à chaque étape du projet, de l'idée initiale au financement, et sur le long terme.

COMMENT LES INTERCOMMUNALITÉS SONT-ELLES ASSOCIÉES À CES ACTIONS ?

Notre action contribue ainsi à une gestion équilibrée et maîtrisée du foncier agricole, et ne pourrait être efficace sans une étroite collaboration avec les collectivités et notamment les intercommunalités.

Actuellement, plus de 5 000 conventions sont en vigueur entre les Safer et les collectivités portant sur des enjeux variés : préservation de la ressource en eau, maîtrise des emprises foncières, compensation agricole et environnementale, études de faisabilité, repérage des friches ou encore animation foncière.

« Une coopération qui repose sur des valeurs et des objectifs partagés »

Par ailleurs, nous proposons aux collectivités l'outil de veille foncière cartographique en ligne Vigifoncier pour s'informer des biens agricoles et ruraux mis en vente, connaître leur nature, les localiser sur une carte en regard des documents d'urbanisme, et leur permettre d'anticiper les projets d'aménagement.

Si nos partenariats historiques étaient initialement avec les régions et les départements (qui sont fortement présents dans notre actionnariat), l'évolution des compétences des collectivités nous a fait évoluer. Les intercommunalités sont pleinement impliquées dans le fonctionnement des Safer. Les modalités de nos partenariats se construisent au quotidien. Elles participent aux instances de gouvernance, soit en tant qu'administrateurs ou censeurs dans les conseils d'administration, soit au sein des comités techniques départementaux. Elles sont également consultées sur les projets locaux nécessitant une intervention foncière.

Cette coopération repose sur des valeurs et des objectifs partagés qui nous permettent d'œuvrer pour un développement territorial équilibré, conciliant croissance économique, protection de l'environnement et maintien d'une agriculture dynamique. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR ELSA PRADIER

INTERCOMMUNALITÉS

droit

NUMÉRIQUE ACCESSIBLE ET RESPONSABLE : QUELLES OBLIGATIONS POUR LES INTERCOMMUNALITÉS ?

PLUSIEURS OBLIGATIONS EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ ET DE NUMÉRIQUE RESPONSABLE S'IMPOSENT AUX COLLECTIVITÉS, DONT LE NON-RESPECT LEUR FAIT COURIR UN RISQUE DE SANCTION.

1 L. n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

2 L. n° 2005-102, art. 47.

3 *Ibid.*

4 Arrêté du 20 septembre 2019 portant référentiel général d'amélioration de l'accessibilité.

5 L. n° 2005-102 précitée, art. 47-1.

6 L. n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France.

7 L. n° 2021-1485 précitée, art. 35.

8 *Ibid.*

9 D. n° 2022-1084 du 29 juillet 2022 relatif à l'élaboration d'une stratégie numérique responsable par les communes de plus de 50 000 habitants et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants (CGCT, art. D.2311-15-1).

Obligations en matière d'accessibilité

La « loi Handicap » de 2005¹ impose aux collectivités de rendre accessibles leurs services de communication au public en ligne aux personnes handicapées.

Entrent notamment dans le champ de cette obligation leurs sites internet, intranet et extranet, leurs applications mobiles, leurs progiciels et leur mobilier urbain numérique, pour sa partie applicative et interactive.

À cette première obligation « générale » s'ajoutent deux obligations complémentaires pour les collectivités.

D'une part, elles doivent publier une déclaration d'accessibilité et élaborer un schéma pluriannuel de mise en accessibilité des services de communication au public en ligne, qui doit être rendu public et décliné en plans d'action annuels, et dont la durée ne peut être supérieure à trois ans².

D'autre part, une mention clairement visible précisant la conformité aux règles relatives à l'accessibilité doit figurer sur la page d'accueil de tout service de communication au public en ligne.

Tous ces services doivent donner aisément et directement accès à la déclaration d'accessibilité, au schéma pluriannuel de mise en accessibilité et au plan d'action de l'année en cours, et doivent permettre facilement aux usagers de signaler les manquements aux règles d'accessibilité de ce service³.

Un référentiel général fixe les modalités techniques de mise en œuvre de l'accessibilité aux personnes handicapées des services de communication au public en ligne. Celui actuellement en vigueur a été arrêté le 20 septembre 2019⁴.

Le non-respect de ces obligations est sanctionné. L'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle (ARCOM) dispose du pouvoir de faire rechercher et de constater, par des procès-verbaux, les manquements des collectivités à leurs obligations d'accessibilité de leurs services de communication au public en ligne. Afin de faciliter le contrôle du respect de ces obligations, l'ARCOM peut mettre en œuvre des méthodes proportionnées de collecte automatisée de données publiquement accessibles⁵.

« Le non-respect des obligations en matière d'accessibilité numérique est péuniairement sanctionné »

Après une mise en demeure non suivie d'effet, la collectivité s'expose à une sanction pécuniaire, dont le montant prend en compte la nature, la gravité, la durée du manquement et les manquements précédemment commis. Selon le type d'obligation qui n'a pas été respecté, le montant de la sanction peut aller jusqu'à 25 000 ou 50 000 euros.

Déploiement d'une stratégie numérique responsable locale

Face au constat de l'accroissement de l'empreinte environnementale du numérique, la loi REEN du 15 novembre 2021⁶ comporte une série de mesures participant à la mise en œuvre d'une stratégie numérique responsable locale. Ainsi, au plus tard au 1^{er} janvier 2025, les intercommunalités de plus de 50 000 habitants ont été tenues de définir une telle stratégie⁷.

L'élaboration d'un programme de travail préalable

Préalablement à l'élaboration de cette stratégie numérique responsable locale, les intercommunalités concernées devaient, au plus tard au 1^{er} janvier 2023, élaborer un programme de travail⁸. Ce dernier devait notamment comporter un état des lieux recensant les acteurs concernés et un rappel, le cas échéant, des mesures menées pour réduire l'empreinte environnementale du numérique.

Le décret d'application de ces mesures législatives précise que ledit programme de travail doit comprendre un bilan de l'impact environnemental du numérique et celui de ses usages sur le territoire. Il doit également décrire, sous forme de synthèse, les actions déjà engagées pour atténuer son impact environnemental⁹.



© Les interconnectés

La définition d'une stratégie numérique responsable locale

Depuis le 1^{er} janvier 2025, dans le cadre de la mise en œuvre de leur stratégie numérique responsable, les intercommunalités concernées doivent notamment indiquer les objectifs de réduction de l'empreinte environnementale du numérique et les mesures mises en place pour les atteindre¹⁰.

Afin de se conformer à leur obligation, le décret d'application de la loi apporte des précisions sur les objectifs qui peuvent être poursuivis par les intercommunalités concernées¹¹. Ils peuvent notamment porter sur :

- la commande publique locale et durable, dans une démarche de réemploi, de réparation et de lutte contre l'obsolescence ;
- la gestion durable et de proximité du cycle de vie du matériel informatique ;
- l'écoconception des sites et des services numériques ;
- la mise en place d'une politique de sensibilisation au numérique responsable et à la sécurité informatique à destination des élus et agents publics ;
- la mise en place d'une démarche numérique responsable auprès de tous afin de sensibiliser les citoyens aux enjeux environnementaux du numérique et de l'inclusion numérique ;
- la mise en place d'une démarche de territoire connecté et durable en lien avec une démarche d'ouverture et de valorisation des données.

Ces objectifs, et les mesures mises en œuvre pour les atteindre, peuvent revêtir un caractère annuel ou pluriannuel¹².

Réalisation d'un bilan annuel de la stratégie numérique responsable

Pour mémoire, préalablement au débat sur le projet de budget, le président d'intercommunalité, dès lors que la population est supérieure à 50 000 habitants, présente au conseil un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de l'intercommunalité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation et à contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030¹³.

Le contenu de ce rapport doit notamment comprendre le bilan annuel de la stratégie numérique responsable.

Des obligations non assorties de sanction

Contrairement aux obligations en matière d'accessibilité numérique, celles applicables en matière de numérique responsable ne sont assorties d'aucune sanction.

Toutefois, leur non-respect pourrait, sous réserve de l'appréciation du juge, avoir des incidences sur la procédure d'adoption budgétaire.

À titre indicatif, si la délibération qui atteste de la présentation du rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable ne constitue pas un acte susceptible de recours, elle revêt en revanche la nature d'une mesure préparatoire, dont l'illégalité peut être excipée à l'encontre de la délibération approuvant le budget¹⁴. Toutefois, en l'absence de présentation de ce rapport, le juge administratif s'attache à vérifier si elle a exercé une influence sur le sens de la délibération (portant adoption du budget) ou si elle prive les intéressés d'une garantie¹⁵. ●

10 L. n° 2021-1485 précitée, art. 35.

11 D. n° 2022-1084 du 29 juillet 2022 précité (CGCT, art. D. 2311-15-1).

12 *Ibid.*

13 CGCT, art. D. 2311-1-1.

14 TA de Montreuil, 3 décembre 2024, n° 2201243.

15 TA de Lille, 19 septembre 2023, n° 2006586 : l'absence de présentation de rapport en matière de développement durable préalablement aux débats sur le projet de budget n'est pas considérée en l'espèce comme ayant eu une influence sur le sens de la délibération portant adoption du budget, ni privant les intéressés d'une garantie.

JULIE COTELLE

échos des territoires



RENCONTRES RÉGIONALES AUVERGNE-RHÔNE-ALPES : UNE CENTAINE D'ÉLUS PARTAGENT LEURS EXPÉRIENCES

UNE CENTAINE D'ÉLUS ET CADRES TERRITORIAUX ÉTAIENT RÉUNIS LE 13 MARS EN CŒUR DE CHARTREUSE, EN ISÈRE, POUR UNE RENCONTRE RÉGIONALE D'INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE SUR LA THÉMATIQUE DE LA COHÉSION SOCIALE. DEUX TABLES RONDES ONT OFFERT UNE VISION GÉNÉRALE ET DES RETOURS DE TERRAIN ILLUSTRANT L'INTÉRÊT D'UN PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE.

© DR



Cœur de Chartreuse (Isère)

Au programme de cette rencontre régionale organisé par Intercommunalités de France, de nombreux retours d'expériences ont pu être partagés entre les élus sur les questions de cohésion sociale et du handicap.

Cette rencontre a eu lieu sur la communauté de communes Cœur de Chartreuse, dans l'Isère. Ce territoire de 17 communes et 17000 habitants a travaillé sur l'inclusion des enfants porteurs d'un handicap en milieu ordinaire. La vice-présidente à la petite enfance et aux solidarités Céline Boursier a ainsi présenté la démarche, qui part d'une demande des professionnels de la petite enfance. La communauté de communes a choisi de créer un poste dédié à ces questions pour aider les personnels de crèche sur les temps d'accueil. Avec la création d'un groupe réseau handicap (professionnels de santé, élus, familles, associations gestionnaires des EAJE et accueils de loisirs) ce poste a évolué. Il est devenu référent handicap, avec un volet coordination et une ouverture aux accueils de loisirs enfants et adolescents. « Nous avons aussi perçu une opportunité avec l'appel à projets de la CAF pour créer un référent accueil-inclusion », explique l'élue. Cette démarche repose également sur des solutions concrètes, notamment des formations (aux élus, personnels ATSEM des communes) sur l'inclusion et les différentes formes de troubles.

« Un travail sur l'inclusion des enfants porteurs d'un handicap en milieu ordinaire »

Accompagner les transitions

Autre exemple sur la question des transitions : Arche Agglo dans l'Ardeche. Ce territoire de 41 communes et 58 800 habitants a expérimenté des groupes de travail entre élus et techniciens. Isabelle Freiche, vice-présidente, a présenté la démarche, partant du constat que les transitions ne peuvent s'aborder indépendamment les unes des autres. L'objectif de la démarche était de proposer aux élus du prochain mandat des feuilles de route. « La place des habitants est centrale dans nos réflexions. Comment permettre l'accessibilité sociale au changement ? Comment accompagner les publics les plus vulnérables dans les transitions ? » De même, l'élue qui est en charge de la coordination du volet social du projet de territoire, de la parentalité et de la petite enfance souligne l'importance des coopérations avec les communes, les partenaires associatifs et institutionnels : « C'est construire une politique publique avec les gens plutôt que pour les gens. On va de l'élue bâtisseur vers l'élue animateur des coopérations et de la démocratie. » ●

MARIE MORVAN

→ Rencontres régionales

Retrouvez toutes les dates des rencontres régionales d'Intercommunalités de France sur le site intercommunalites.fr



GRAND BESANÇON MÉTROPOLE S'ENGAGE POUR UNE LOGISTIQUE URBAINE DURABLE

ACTEURS ÉCONOMIQUES ET INSTITUTIONNELS S'ALLIENT DANS LES TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES GRÂCE À UN PARTAGE INNOVANT DE L'ESPACE PUBLIC.

© Jean-Charles Sexe



L'augmentation des déplacements vers les espaces urbains engendre des défis majeurs en matière de congestion des axes, de pollution et de nuisances sonores. Afin d'y remédier, Grand Besançon Métropole et la ville de Besançon ont initié une démarche volontariste en lançant la Charte de logistique urbaine durable. Cette dernière a été élaborée en concertation avec les acteurs économiques et institutionnels du territoire.

« Favoriser l'usage de vélos-cargos ou de véhicules électriques pour les livraisons du dernier kilomètre »

Grand Besançon Métropole a rejoint le programme CEE InterLUD en juin 2021. Soutenu financièrement par le Cerema, Logistic Low Carbon et la société Rozo, il a pour but d'accompagner des collectivités territoriales et des acteurs économiques volontaires, dans la mise en œuvre d'actions de logistique urbaine durable. Un premier état des lieux financé par la Banque des Territoires dans le cadre du programme Action Cœur de ville a permis à la collectivité de définir les priorités. Marie Zehaf, vice-présidente Transports-Mobilités de Grand Besançon Métropole, explique : « Il nous a paru important d'associer un maximum de participants pour construire le diagnostic. Cela a permis aux élus et aux services d'échanger avec les partenaires pour définir les actions sur lesquelles nous souhaitons nous engager progressivement ».

Miser sur la cyclologistique

La Charte, adoptée en 2024, compte 23 signataires officiels, des acteurs publics et privés concernés par la logistique. Elle s'articule autour de trois axes déclinant chacun plusieurs actions. L'un des premiers enjeux identifiés concerne le partage de l'espace public. « Il faut

définir une stratégie claire qui corresponde au mieux à la réalité. La réflexion du transport de marchandises est assez récente. Il y a encore beaucoup d'idées reçues à déconstruire » complète Marie Zehaf.

Dans cette dynamique, l'innovation joue un rôle central. Le développement de la cyclologistique, qui repose sur l'utilisation de vélos-cargos ou de véhicules électriques pour les livraisons du dernier kilomètre, constitue une solution efficace pour réduire l'empreinte carbone des transports en ville. Par ailleurs, l'optimisation des points de livraison hors domicile et la création d'un espace de logistique urbaine (ELU) pourraient également offrir un lieu centralisé où les marchandises seraient regroupées avant d'être redistribuées par des moyens propres et adaptés à l'environnement urbain.

Un écosystème d'acteurs convaincus

Parallèlement, la sensibilisation des citoyens et des commerçants à l'impact environnemental de leurs choix de livraison est essentielle pour accompagner le changement. Une des actions prévoit donc la mise en place d'un réseau local réunissant les acteurs du transport, du commerce et des collectivités. « Au-delà de l'accompagnement financier pour porter des actions, c'est aussi tout l'appui technique et la mise en réseau qui sont essentiels. Il y a tout un écosystème d'acteurs autour d'InterLud qui permet d'échanger et d'avancer ensemble de manière efficace. » précise Frédérique Baehr, élue à l'économie de proximité à Grand Besançon Métropole et au commerce ainsi qu'au programme Cœur de Ville de Besançon.

La charte de logistique urbaine durable marque une première étape dans une transformation profonde des pratiques logistiques sur le territoire bisontin. Le succès de ce nouveau modèle repose sur l'implication continue des acteurs publics et privés mais aussi sur l'adaptation progressive aux nouvelles réalités économiques et environnementales. ●

AMÉLIE WORMS

Grand Besançon Métropole (Doubs)

En chiffres

198 387 habitants

30 700 établissements actifs en termes de livraison recensés dont 60 % sont situés sur Besançon

Environ 20 300 livraisons par jour opérées vers les établissements économiques de Grand Besançon Métropole

I N T E R C O M M U N A L I T É S

portrait

LAURENT TROGRIC

PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

« Forger l'héritage des terres des aciéries de Pompey »



BASKETTEUR, KINÉ ET PRÉSIDENT DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, LAURENT TROGRIC S'ENGAGE COMME SON PÈRE AVANT LUI, POUR CONSTRUIRE L'AVENIR DU BASSIN DE POMPEY, TERRITOIRE ILLUSTRÉ DE LA SIDÉRURGIE FRANÇAISE.

« J'ai connu une période de 2001 à 2014 où il était essentiellement question d'intercommunalité de projet »

« Il est tombé dedans quand il était petit ». Cette célèbre phrase de BD correspond bien à Laurent Trogrlic. Élu à 39 ans maire de la commune de Pompey en Meurthe-et-Moselle, cet enfant du pays prend la tête en 2007 de la communauté de communes du Bassin de Pompey (13 communes et 41 233 habitants). Entre 2015 et 2021, l' élu qui est aussi kinésithérapeute occupera, en plus, les fonctions de deuxième vice-président du conseil départemental. Malgré ces responsabilités politiques, Laurent Trogrlic n'a jamais abandonné sa profession. « La politique n'est pas un métier, même si cela a tendance à la devenir. Je ne souhaite pas dépendre uniquement de mes mandats », confie-t-il. Et d'ajouter : « cela me permet de prendre du recul et d'écouter les autres d'une façon différente ».

De père en fils

Le territoire de Pompey, Laurent Trogrlic le connaît comme sa poche. D'abord car il y est né, mais aussi car ses terres renommées de la sidérurgie française portent en elles la marque de son ancrage familial. « Je ne suis pas arrivé là par hasard, même si je n'étais pas prédestiné à faire de la politique. Mon père a été fortement impliqué dans l'histoire locale ». Ouvrier des célèbres aciéries de Pompey, là même où a été forgé l'acier de la tour Eiffel, son père est devenu une figure emblématique du syndicalisme

lorrain, et a occupé en outre le mandat de conseiller départemental. « Mon père s'est engagé dans la Marine à 16 ans. Mais à 19 ans, il est revenu auprès de sa mère suite au décès de son père. Il avait sept frères et sœurs ». Devant les laminoirs lorrains, il fait la connaissance de Jacques Chérèque, qui deviendra notamment ministre chargé de l'aménagement du territoire et père de François Chérèque, ancien secrétaire national de la CFDT (2002-2012). Son oncle, Jean-François Trogrlic, ancien instituteur, occupera quant à lui des fonctions au sein de la commission exécutive du syndicat et sera directeur du bureau parisien de l'Organisation internationale du travail (OIT). « Enfant, je côtoyais Nicole Nota - secrétaire générale de la CFDT de 1992 à 2002 [NDLR] - Mes parents m'emmenaient dans les réunions. J'ai beaucoup accompagné mon père lors des manifestations », raconte-t-il. Réservé, Laurent Trogrlic aimait écouter et apprendre des autres. Après le décès brutal de son père en 1988 d'une leucémie, Jacques Chérèque le prend sous son aile et lui propose de l'accompagner dans ses actions locales. « J'ai beaucoup appris auprès de lui, notamment sur le fait intercommunal et la nécessité de travailler à une autre échelle que la commune, pour porter de grands enjeux. La reconversion industrielle en est un exemple, comme nous l'avons connu à Pompey avec la fermeture des hauts-fourneaux en 1986 ».

Baigné dans cette culture du collectif, il choisira d'entretenir la flamme familiale. En commençant par un engagement dans une association. « J'ai été président d'une section sportive dans un grand club omnisport le basket », raconte-t-il. Un sport qu'il a pratiqué pendant plusieurs dizaines d'années. Puis, porté par un groupe d'amis et d'habitants, il s'engage dans la politique locale en 1995 comme conseiller municipal d'opposition. Il remporte la ville en 2001.

Donner un avenir aux cités industrielles

En 2007, lorsqu'il arrive à la tête de l'intercommunalité, tout est encore à construire. « L'animation d'un territoire pour faire grandir ses richesses humaines et le mener vers un avenir durable, telles étaient mes motivations », explique-t-il. Et d'ajouter : « J'ai connu une période de 2001 à 2014, où il était essentiellement question d'intercommunalité de projet. Maintenant, les intercommunalités deviennent de plus en plus gestionnaires de compétences car il s'agit du bon niveau de réponse pour un certain nombre de services. » L' élu remarque aussi que depuis 2014, les budgets « ne sont plus en augmentation régulière. La dépense doit être organisée différemment ». Selon Laurent Trogrlic, le défi des intercommunalités pour l'après 2026 « sera de continuer à porter l'avenir des communes et du territoire dans une logique collective, en trouvant la bonne démarche d'équité. Dans beaucoup de politiques environnementales comme les déchets et l'eau, nous avons besoin de convaincre et de faire participer les habitants à la prise de décision », soutient l' élu.

« J'ai énormément appris à Intercommunalités de France. Pour les jeunes élus, je conseille de venir dans ces lieux d'échanges »

Dans ce travail, la participation à des associations représentatives de collectivités, comme Intercommunalités de France, est essentielle selon lui. « J'ai énormément appris à Intercommunalités de France. Pour les jeunes élus, je conseille d'y venir. Aujourd'hui, nous sommes une dizaine d'élus de Pompey à nous déplacer à la Convention annuelle de l'Association. Cela nous permet de trouver des temps collectifs de dialogue. Ces échanges contribuent à forger un collectif, permettant de travailler ensemble avec nos différences ».

Alors que la campagne pour les élections municipales commence à peine, Laurent Trogrlic constate que « les mandats deviennent de plus en plus compliqués. Les normes et les obligations ne font que croître. Nous devons être des experts sur de nombreux domaines financiers, environnementaux, économiques... ». Selon lui, le renouvellement des élus, déjà engagé en 2020, s'accroîtra en 2026. « Un changement de génération avec d'autres logiques », observe-t-il. ●

ELSA PRADIER

→ 4 infos à retenir



1 • Les 30 ans de la communauté de communes

Située au nord de la Métropole du Grand Nancy, l'intercommunalité voit le jour en 1995. Elle regroupe 13 communes et 41 233 habitants. L'un des défis majeurs du territoire aura été de donner un avenir à la reconversion du tissu industriel local. À ce titre, le Bassin de Pompey s'engage depuis plusieurs années dans des actions de lutte contre les changements climatiques, orchestrées autour du projet de territoire « Bassin de Pompey Horizon 2030 ».



2 • Les aciéries de Pompey

Créée en 1872, la Société des Hauts-Fourneaux, Forges et Aciéries de Pompey a été l'un des fleurons de la sidérurgie française. Le site a été sollicité par Gustave Eiffel pour fournir près de 7 000 tonnes de fer nécessaires à la construction de la célèbre Dame de fer. En 1986, les deux hauts-fourneaux sont éteints, signant la fin d'une activité locale centenaire. Plus de 3 000 emplois disparaissent dans le territoire.



3 • Reconversion du bassin

Aujourd'hui, l'ancien bassin sidérurgique s'est transformé. Il est devenu « le premier parc industriel et urbain de Lorraine grâce à l'implantation d'entreprises sur le parc d'activités Eiffel Energie », explique la communauté de communes. « Cette zone d'activité économique de 140 hectares regroupe 242 entreprises et emploie aujourd'hui 5 500 personnes. » Selon l'intercommunalité, « les hauts-fourneaux et les laminoirs ont entre autres laissé place à une pépinière d'entreprises, un centre de purification moléculaire et une entreprise papetière ».



4 • Une famille engagée pour le bassin de Pompey

Issu d'une famille de syndicalistes emblématiques du Bassin lorrain, Laurent Trogrlic a vu ses parents dédier une partie de leur vie au territoire : son père, syndicaliste des aciéries, a été conseiller général, tandis que sa mère a occupé des fonctions de conseillère municipale de Pompey. L'oncle de l' élu s'est aussi illustré dans les batailles collectives comme secrétaire national du syndicat CFDT et directeur du bureau parisien de l'OIT.

« TERRITOIRES »

LE PODCAST DÉDIÉ AUX INTERCOMMUNALITÉS

Ne manquez pas notre nouveau podcast « Territoires »,
une série d'entretiens pour éclairer les enjeux des sujets
qui concernent les élus et agents locaux.

ÉPISODE 10

**Projets ENR : des outils pour
le dialogue et la planification**

ÉPISODE 11

**Les zones d'accélération des projets
énergies renouvelables**

« Territoires » est un podcast d'Intercommunalités de France produit par Territoires Audacieux

En accès libre sur intercommunalites.fr, Spotify et Deezer 🎧 📱